



Locataire bailleur batiment non securise

Par **jess1979**, le **17/03/2009** à **10:18**

bonjour

ma question etait de savoir qui etait responsable de la cage d escalier d un batiment!
car je vous explique ma situation nous avons enmenager le 24decembre et nous somme
partis en urgence le 01 janvier ou nous avons entreposes nos meuble 7 jours dans un
appartement au rdc...nous avons fuis car le jour de notre enmenagement nous nous somme
rendu compte quil y avait 10 jeunes faisant du squate jour et nuit derriere notre porte avec
trafic de drogue un chien dattaque non musele etait present!!!ils nous ont intimides le jour ou
nous avons enmenages...donc nous sommes partie en catastrophe sachant que nous avons
2 enfant en bas age...le maire et procureur de cette ville etaient au courant de cette situation
le maire a appuyer pour que notre preavis se reduise d un mois....nous avons donne un mois
de loyer sans charge meme si nous n y avons pas habites mais la on nous reclament encore
de largent charge ect....eau chauffage alors que lon a meme pas habite et que ce n etait pas
securise!!! sommes nous obliges de payes et pouvons nous porte plainte merci